

FORMATIONS THIERRY SUPPLIE

THIERRY SUPPLIE, MEMBRE DE LA FID (FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE DENTUROLOGIE), S'EST BATTU DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES POUR LA RECONNAISSANCE DU MÉTIER DE DENTURISTE. VALIDÉE PAR UNE LOI EUROPÉENNE DU 25 FÉVRIER 2021, CETTE SPÉCIALITÉ EST AUJOURD'HUI DISPENSÉE PAR FRANCE DENTURISTE, ORGANISME ENREGISTRÉ CHEZ FRANCE COMPÉTENCES. LE POINT AVEC THIERRY SUPPLIE, FONDATEUR DE FRANCE DENTURISTE.



EN QUOI CONSISTE LE MÉTIER DE DENTURISTE ET POURQUOI EST-IL DEvenu UNE NÉCESSITÉ ?

Le Dentiste soigne, le Prothésiste fabrique, le Denturiste, profession transversale, quant à lui élabore la prothèse dentaire de A à Z (de la prise d'empreinte à la pose, jusqu'au suivi des prothèses) pour le compte d'un patient. Cette profession est accessible aux prothésistes dentaires confirmés spécialisés en prothèse adjointe (appareils dentaires...).

Il existe un réel besoin de Denturistes en France pour satisfaire le manque d'offres et permettre l'appareillage des patients, notamment dans les « déserts médicaux ».

Le métier de Denturiste permet aux praticiens de libérer du temps pour se concentrer sur les actes médicaux, chirurgicaux et de prendre en charge plus de patients.



POURQUOI LE MÉTIER DE DENTURISTE A MIS SI LONGTEMPS À ÊTRE RECONNU EN FRANCE ALORS QUE CETTE ACTIVITÉ EXISTE DEPUIS 1970 AU CANADA ET EN AUSTRALIE ?

En Europe, le seul pays qui reconnaît cette profession est la Finlande, la Fédération, basée au Canada a déplacé son siège social en Belgique pour intervenir directement auprès du Conseil européen. Les chirurgiens-dentistes étaient opposés à cette reconnaissance tout simplement parce qu'un flou juridique leur permettait une facturation globale des prothèses. Le manque de transparence à l'égard du commerce de la prothèse (interdit aux chirurgiens-dentistes) et de la provenance des prothèses dentaires a incité l'État à prendre des mesures. C'est chose faite depuis l'élaboration de l'ordonnance du 22 avril 2022, qui les obligent à fournir un devis détaillé des prothèses dentaires : coût d'achat, prix des actes inhérents tels qu'empreinte, essayage et pose.

QUELS SONT LES AVANTAGES À FAIRE APPEL À UN DENTURISTE ?

Étant donné le nombre important d'intervenants actuellement, les coûts des prothèses seront moindres par la suite.

Une solution intéressante pour les patients comme pour les mutuelles et la sécurité sociale. Le reste à charge zéro, n'étant peu ou pas respecté par les Chirurgiens-Dentistes, ne permet pas un accès facile à l'appareillage.

La prothèse est ainsi réalisée en France (diminution de l'empreinte carbone, création d'emplois dans un secteur en forte concurrence avec l'importation) au coût du "Reste à charge 0" voire jusqu'à 10/15% en dessous. C'est une garantie de prothèses Made in France par des professionnels respectant les normes Européennes et Françaises.

FORMATIONS THIERRY SUPPLIE EST UN ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE RECONNU PAR L'ÉTAT, QUELS SONT LES PRÉREQUIS ?

Pour accéder à notre formation, il faut d'abord passer un test de compétences préalable de 2h avant de pouvoir recevoir un dossier d'inscription. La formation PSC2 est obligatoire.

La durée totale de la formation est de 450h à l'issue de laquelle les candidats ayant réussi leurs cursus seront sanctionnés d'un certificat de compétences professionnelles (CCP). À noter que la formation bénéficie d'une prise en charge partielle des organismes financeurs et qu'elle est suivie d'une master class de 6 à 8 mois ●

Infos pratiques

France Denturiste

www.france-denturiste.fr

14 bis avenue des Fougères -

77 340 Pontault-Combault

01 60 28 56 32

